

Délibération du Conseil municipal

Séance du 5 mai 2026

Le cinq mai deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUREAU Maxime, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PRÉVOT Stéphanie, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, ROSAENZ Fabienne, SAMBA Jessica, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

COLLOBERT Albane	à PUSHPARAJ Emilie
FAOUZI Chloé	à GUIBERT Vincent
LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
PLASSON Shainon	à DEGAS Stéphanie
REGRAGUI Sidi Kamal	à LANDREAU Elodie
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine

Absent excusé

DESOEUVRE Robert

Secrétaires de séance

CHOUREAU Maxime, DANILO Dominique

Convocation adressée le 29 avril 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 7 mai 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE0505-09 | Finances – Affectation du résultat - Exercice 2025- Annule et remplace la délibération 26SE1003-02 du 10 mars 2026

À la suite d'une erreur matérielle, cette délibération annule et remplace la délibération 26SE1003-02 prise précédemment pour le même objet.

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

La délibération 26SE1003-02 du 10 mars 2026 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, ne comportait pas l'information de l'affectation du résultat d'investissement avant restes à réaliser : il est nécessaire de l'annuler et de la remplacer par une nouvelle délibération.

Pour rappel, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC Couronne d'Angers) laisse apparaître un résultat cumulé de clôture de :

- En Fonctionnement : + 2 499 803,63 €
- En Investissement : + 25 401,35 € avant Restes à Réaliser et – 459 100,30 € avec Restes à Réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 28 avril 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :**
 - **Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 1 599 803,63 €**
 - **Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 900 000,00 €**
 - **Compte 001 - Excédent d'investissement reporté : 25 401,35 €**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	31
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	1 (F. RAYMOND AUGIER)
Pris part au vote	32	TOTAL	32

Délibération adoptée à la majorité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

